

HYBRIDATION DU LOUP

Autopsie d'une controverse

par Sylvie Berthier

Et si d'aventure le loup n'en était pas un, mais un simple bâtard?... Cela ferait bien l'affaire de ses détracteurs puisque, en 2014, le comité permanent de la Convention de Berne recommandait¹ de « surveiller, prévenir et limiter les croisements » ainsi que d'éliminer tout hybride sous le contrôle des gouvernements. Raté. La controverse engagée sur le terrain de la génétique par les opposants au prédateur a fait long feu : l'hybridation des loups avec des chiens reste marginale, en France comme en Europe. Pas sûr pour autant que cela suffise à tordre le cou aux idées fausses fondées sur la méconnaissance et véhiculées par la rumeur. Examen en profondeur.

impur (nous y reviendrons), pour que la question de son éradication s'opère sans davantage réfléchir. Cela dit, nous emploierons ici l'un ou l'autre terme.

BIZARROÏDE. Depuis toujours, chiens et loups cohabitent et « fréquentent les mêmes espaces que les hommes, passent au bord des villages, dans les campagnes, comme peuvent le faire les renards », explique Christophe Duchamp, chargé de recherche au sein de l'équipe Grands carnivores : loup et lynx, à l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage). Il peut donc arriver qu'ils se croisent et s'accouplent. Souvent? « *Il y a trente ans encore, l'hybridation était peu courante en France, puisque deux meutes de loups seulement étaient présentes dans le parc national du Mercantour. Aujourd'hui la progression territoriale des loups fait que leurs chemins se croisent régulièrement avec les chiens.* » Confirmation d'un fin limier. Surnommé « l'espion des loups », Gérard Millischer a été le premier pisteur et photographe des loups arrivés d'Italie en 1992... Cinq hivers successifs à repérer crottes, poils et autres indices disséminés par les animaux pionniers retrouvant le sol français d'où leurs ancêtres avaient été éradiqués à la fin des années trente. « *Je ne me suis jamais retrouvé face à un loup en disant: celui-là, il a une drôle de gueule, qu'est-ce que c'est que*

NOUS l'avons tous appris à l'école, un hybride est un individu issu de l'accouplement de parents d'espèces différentes et, généralement, il est stérile. Exemple le plus souvent convoqué, le mulet, fruit des amours d'un âne et d'une jument ou, plus exotique, le ligre, pour la tigresse et le lion. Pourquoi alors nommer hybrides, les petits nés du batifolage d'une louve et d'un chien? Car, nous l'avons appris aussi, le chien n'est autre qu'un loup domestiqué par l'homme (lire « Au début était le loup »). Bref, ces deux animaux, qui partagent 99,8 % de leur patrimoine génétique, sont de la même espèce *Canis lupus* et de leur alliance naissent des chiens loups fertiles. Comme le précise la généticienne Michèle Tixier-Boichard (Inra-UMR Gabi): « *Il vaudrait mieux parler de croisement ou, terme plus technique, d'introgresion², voire de métissage.* » Hybride, métis... Peu importe? Pas si sûr. Emprunté au latin classique *Ibrida*, signifiant « Bâtard, sang-mêlé », le terme hybride n'opère-t-il pas en faveur d'un déclasserment symbolique du loup? Comme si, avec ce glissement sémantique, l'animal devenait suffisamment

1 - Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Recommandation n° 173 (2014) du comité permanent, adoptée le 5 décembre 2014, sur les croisements entre les loups gris sauvages (*Canis lupus*) et les chiens domestiques (*Canis lupus familiaris*) <https://rm.coe.int/1680746989>.

2 - Transfert de gènes d'une souche ou d'une population à une autre au sein d'une même espèce.



AU DÉBUT ÉTAIT LE LOUP...

Plus précisément le loup gris (*Canis lupus lupus*), aussi nommé loup commun, qui, au fil du temps, s'est différencié en plusieurs « sous-espèces », dont notre loup gris commun d'Europe (*Canis lupus lupus*), le loup arctique (*Canis lupus arctos*), le loup de Sibérie et quelques autres. Il y a 20 000 à 30 000 ans, certains de ces individus, sans doute les moins farouches, ont été domestiqués par l'homme¹ pour donner *Canis lupus familiaris* (raccourci en *Canis familiaris*), notre bon toutou, qu'il soit chiwawa, bouvier bernois ou n'importe quelle autre race obtenue au gré de la sélection artificielle. Sachez enfin que de *Canis familiaris* descendent à leur tour des sous-espèces retournées à la vie sauvage, notamment *Canis lupus dingo*, mieux connu sous le nom de dingo ou chien chanteur.



Bz

1 - « Le loup a-t-il changé avec le temps ? », entretien avec Jean-Marc Landry, pour la revue *Sesame*. <http://revue-sesame-inra.fr/dossier-loup-le-loup-a-t-il-change-avec-le-temps-4/>

A MOTS (DÉ) COUVERTS
43

cette affaire? Mais, c'est vrai, parfois des gars m'ont dit avoir vu un loup vachement foncé, un peu bizarre. » Une preuve formelle de métissage? « Il faut se méfier, explique le naturaliste Roger Mathieu, référent loup de France Nature Environnement Auvergne Rhône-Alpes - FNE AURA et auteur d'un document très complet sur l'hybridation³, il n'existe aucun consensus scientifique permettant de lier avec certitude une anomalie phénotypique à une preuve d'hybridation récente. Cependant, selon certains auteurs, l'observation de quatre caractères anormaux pourrait constituer une preuve de métissage », par exemple la présence d'un ergot (5^e doigt) sur les pattes postérieures ou encore des individus entièrement noirs (mélanisme) ou bigarrés. « On se dit: ce loup est étrange avec sa queue relevée et son pelage charbonné... ». Car, voyez-vous, la fourrure du loup gris, elle, peut varier du noir au blanc et afficher toute une gamme de gris, fauve ou roux en surface, toujours plus claire dessous. Pour le reste, on reconnaît généralement la bête à ses yeux obliques jaune d'or, ses oreilles en triangle dressées et plutôt courtes, une queue touffue, pendant jusqu'aux talons, et son allure à la démarche « filante ».

3 - « L'hybridation du loup (*Canis lupus*) : un vrai-faux problème » (novembre 2017). <https://drive.google.com/file/d/1D0CNsulTp0aVQuUjDZ3txZQORWYu6nq4/view?usp=sharing>

I LOUVE YOU. Aujourd'hui, forcément, « avec près de 500 loups sur le territoire, le taux d'interaction entre les deux populations augmente, ne serait-ce qu'en alpage. Mais nos analyses ont montré que l'hybridation reste faible, à moins de 3 % pour les hybrides de première génération », continue C. Duchamp (lire « Police scientifique: y'a un loup? »). Et concrètement, que sait-on vraiment des rencontres entre chiens et loups? « Pas grand-chose en nature », lâche le biologiste, si ce n'est que l'accouplement se fait quasi exclusivement entre une louve et un chien errant ou divaguant⁴. Deux cas de figure et quelques hypothèses tout de même.

Si l'histoire concerne les amours d'une louve en dispersion, donc sans meute, et d'un chien vagabond, le couple sera éphémère. Pas question qu'elle « s'installe » avec lui car, pour cela, « il faudrait qu'il redevienne sauvage, ce qui est plus qu'improbable », souligne C. Duchamp. Une fois fécondée, « on pense que la louve creuse un terrier ou s'installe sous une souche, poursuit R. Mathieu. Mais, seule, il lui sera très difficile d'élever sa nichée, à moins de se trouver à proximité d'une source de nourriture comme une décharge d'ordures ou d'une ferme où des poulets morts, par exemple, sont jetés sur un tas de fumier ». Faute de quoi les reje-

4 - Sans contrôle du maître pendant au moins une journée.

tons ne survivront pas. En revanche, « si la louve vit dans une meute et que le mâle alpha n'a pas fait le job, la femelle peut se faire couvrir lors d'une rencontre avec un chien, explique le chercheur de l'ONCFS. La suite de la gestation pourra se poursuivre au sein du clan, alors que le chien aura disparu de la circulation – il sera rentré à la maison par exemple ». Qu'advient-il ensuite des petits métis nés au sein du groupe? Seront-ils élevés comme de vrais petits loups? « Nous n'avons pas de recul sur leur viabilité, confie-t-il. Dans nos analyses génétiques, à quelques exceptions près, nous ne retrouvons pas ces animaux d'une année sur l'autre. Sont-ils mort-nés ou plus fragiles que des loubeteaux? » Étrange, puisque, sur le plan biologique, les deux parents étant de la même espèce, ce croisement ne devrait poser *a priori* aucun problème. Autre hypothèse: l'expulsion des petits intrus car, comme l'explique le naturaliste: « Un animal n'ayant pas toutes les caractéristiques d'un *Canis lupus lupus*, d'un loup gris, aura énormément de mal à s'intégrer dans une structure sociale telle qu'une meute ou à en construire lui-même une nouvelle. »

NI CHIEN NI LOUP, C'EST GRAVE DOCTEUR ? Ni chiens domestiques ni loups sauvages, quel sort réserver aux métis? Pour la plupart de nos



interlocuteurs, seuls les hybrides de 1^{re} génération (mi-chien, mi-loup, à parts égales) pourraient poser problème, comme la perte de caractéristiques génétiques et comportementales des loups. G. Millischer interroge : « *Peuvent-ils poser des problèmes de fond sur les attaques de moutons ou sur la faune sauvage ? Ont-ils les mêmes capacités de prédation que le loup pure souche ?* » Mais notre naturaliste de tempêter : « *Aucune étude ne prouve un changement de comportement. Si on ne veut plus d'hybrides de 1^{re} génération, on connaît la solution. Il faut empêcher au maximum les chiens errants en édictant des règlements dissuasifs et arrêter de massacrer des meutes de loups au hasard sans savoir si elles sont dangereuses ou pas, car une meute perturbée n'est plus bien structurée. Elle aura donc davantage tendance à faire des hybrides, car une louve, seule au moment des chaleurs, peut rencontrer un chien mâle qui, lui, peut copuler n'importe quand.* »

LA PURETÉ N'EXISTE PAS EN GÉNÉTIQUE. Quant aux hybrides de 2^e, 3^e génération et plus, le verdict est unanime : étant donné leur histoire commune et les introgressions millénaires de leur génome, il y a fort à parier que l'on trouvera toujours des traces de la proximité génétique entre le loup et le chien. Cela n'en fait pas moins des loups. Et, pour tordre le cou à la notion de pureté souvent invoquée, prenons un autre mammifère : l'homme. On sait désormais que les hommes blancs et asiatiques possèdent *a minima* 2 % de gènes provenant de Néandertal, une espèce disparue et différente de la nôtre. Cela n'en fait pas moins des hommes. « *En revanche, descendant d'Homo sapiens qui n'a pas eu de contact avec les néandertaliens, lesquels vivaient en Eurasie, les Africains ne sont pas porteurs de ce matériel génétique et sont donc plus "purs" que nous* », se délecte R. Mathieu. Et notre généticienne d'enfoncer le clou : « *La notion de pureté n'existe pas en génétique. Ce qui est gênant dans cette notion, c'est qu'elle*

est souvent associée à l'absence de variation et donc à une consanguinité néfaste à l'évolution des populations et à leur maintien en bonne santé. Bref, si un cadre réglementaire strict veut poser un curseur sur ce qu'est un loup et ce qu'est un chien, cette décision relèvera d'un choix politique et non d'une vérité scientifique, cette dernière se contentant de quantifier le degré d'introgression du chien vers le loup ; plus le pourcentage est faible, plus l'introgression est ancienne. C'est au politique de dire si 1 %, 2 % ou 5 % sont acceptables ou pas. » Voilà qui ne va pas arranger les affaires des sénateurs qui, se penchant sur la question de l'hybridation, proposaient⁵ en avril 2018 de s'appuyer sur des éléments scientifiques pour définir juridiquement ce qu'est un loup...

COMME DES TIGRES ? Finalement, au-delà du statut des hybrides, c'est bien la question de la cohabitation entre l'homme et le sauvage qu'il va falloir penser collectivement. Comme l'écrit Bernard Chevassus-au-Louis, ancien directeur général de l'Inra, aujourd'hui président de l'association Humanité et Biodiversité⁶ : « *Alors que nous souhaitons, à juste titre, qu'il reste sur d'autres continents des éléphants, des tigres, des girafes ou des rhinocéros, même si la cohabitation de ces espèces avec les humains est parfois problématique, pouvons-nous refuser que, sur notre territoire, une place soit faite aux mammifères sauvages et que ceux-ci ne soient pas considérés comme des concurrents ou des nuisances plus ou moins tolérées mais soient partie intégrante de notre patrimoine ? C'est à mon avis la question "préliminaire" qu'il convient de poser avant d'engager un dialogue sur des situations particulières et de rechercher des solutions conciliant les activités humaines et la présence de ces autres "usagers" de la nature.* » ●

5 - « Politique du loup : défendre un pastoralisme au service de la biodiversité ». <https://www.senat.fr/rap/r17-433/r17-4335.html#toc90>

6 - « La faune sauvage a-t-elle droit de cité dans notre pays ? », édito de L'Écho, n° 113, automne 2018. <http://www.humanite-biodiversite.fr/article-asso/l-echo-d-automne-2018>

DE LA BÊTE DU GÉVAUDAN À CROC-BLANC...

Quelques hybrides plus ou moins célèbres...

Le plus connu et le plus terrifiant des hybrides reste sans doute la bête du Gévaudan issue, selon certains, du croisement d'un loup et d'un chien de combat, un molosse identique à ceux utilisés par les légions romaines, sélectionnés dans l'Antiquité pour leur caractère guerrier et leur morphologie adaptée au combat. De ces molosses descendent nos actuels Cane corso et Mâtin de Naples.

Autre hybride célèbre, Croc-Blanc. Si, dans le roman de Jack London (1906), l'animal est né d'une mère mi-chienne mi-louve et d'un père loup, dans le film tiré du roman (1991), il est interprété par Jed, un vrai métis né du croisement entre un loup et un malamute d'Alaska.

Enfin, il existe aujourd'hui deux races de chiens-loups reconnues¹ par la Fédération Cynologique Internationale (FCI) car génétiquement stables : le chien-loup de Tchécoslovaquie, obtenu en 1955 par des militaires tchécoslovaques, issu du croisement entre un berger allemand et une louve des Carpates ; et le chien-loup de Saarloos, fruit du mélange entre un berger allemand et une louve européenne de la branche sibérienne. Notons que l'arrêté du 19 mai 2000, soumettant à autorisation la détention de loups, impose une autorisation préfectorale pour leur possession ou celle d'hybrides dont l'ascendance récente comporte un loup. En revanche, le chien-loup tchécoslovaque et celui de Saarloos étant reconnus comme des races de chiens domestiques du groupe 1 et non comme des hybrides, leur détention est entièrement libre. Dans les lieux publics, nulle muselière ou autre tenue en laisse n'est donc obligatoire.

1 - Deux autres races ne sont pas reconnues par la FCI, le Cane Lupo Italiano ou chien-loup italien et l'American Tundra Shepherd Dog.

Police scientifique : y'a un loup ?

SUR le pont dès l'arrivée du loup dans le parc du Mercantour, au début des années quatre-vingt-dix, l'ONCFS est chargé par l'État d'assurer le suivi du prédateur. Loup y es-tu ? Où vas-tu ? Que manges-tu ? Les premières investigations sur le terrain à la recherche d'indices et les données d'une génétique au début balbutiante ont permis, avec le recul et la progression des outils, d'affirmer avec C. Duchamp que « a minima, huit animaux sont arrivés comme les fondateurs pour expliquer la diversité génétique actuelle ».

En 2014, pour répondre à une polémique montante, l'Europe demande aux États membres de surveiller la présence éventuelle de loups hybrides repérés dans certains pays, en particulier dans les Apennins, en Italie, où s'ébattent plusieurs centaines de milliers de chiens errants. La consigne est claire : pas question de laisser le phénomène se propager. Charge aux États de les éliminer, après s'être assurés qu'il s'agit bien d'hybrides. Pas si simple, tant le loup et le chien sont proches.

Pour cette surveillance à grande échelle, « il fallait une méthodologie spécifique, rigoureuse et complexe¹, explique C. Duchamp. Nous avons confié la partie génétique au laboratoire français Antagene, reconnu internationalement pour ses compétences en génétique et hybridation des canidés, et nous réalisons les études statistiques en interne ». Une fois la méthode établie, restait à la tester sur des échantillons issus d'animaux morts, tués lors des tirs ou écrasés par des voitures, et autres fèces, poils et urine, collectés en milieu naturel selon des protocoles dignes de la police scientifique.

En 2017, les résultats tombent² : les 155 échantillons exploitables correspondent à 143 animaux différents, dont 13 chiens. Parmi les 130 individus restants, 120 (soit 92,5 %) sont des loups de lignée génétique italienne, à part un individu de lignée balte, 2 (soit 1,5 %) sont des hybrides de 1^{re} génération et 8 (soit 6 %) correspondent à une hybridation plus ancienne.

Des résultats concordant avec ceux trouvés dans d'autres pays européens, qui indiquent un taux d'hybridation entre 2 et 10 % (à l'exception des Apennins où il est plus important). Bref, l'hybridation du loup de 1^{re} génération reste marginale.

Bien entendu, les opposants aux prédateurs qui, depuis le retour du loup, clament haut et fort que l'État et ses services mentent sur le nombre de loups et masquent le nombre d'hybrides réels s'empressent de contester les chiffres officiels. Un collectif d'éleveurs et d'élus commandent au laboratoire allemand Forgen une contre-expertise³ sur la base de prélèvements issus de carcasses d'animaux domestiques victimes de prédateurs. Drôle de hasard, les résultats de Forgen diffèrent du tout au tout de ceux du labo français. Pour les Allemands, les échantillons révèlent que tous les prédateurs sont des hybrides et qu'aucun n'est de lignée italo-alpine. Cherchez l'erreur...

Pour C. Duchamp, non seulement il y a un problème sur la forme (les échantillons prélevés sur le terrain par le collectif peuvent être souillés par des chiens) mais aussi sur la méthode qui reste floue, voire aberrante, et non reproductible par un tiers. Et notre homme de trancher : « Forgen est sans doute un très bon laboratoire en génétique pure, expert auprès des tribunaux, mais il y a visiblement une grande carence en matière de génétique des populations animales pour interpréter correctement les résultats. » Après six mois d'échanges infructueux entre Antagene et Forgen pour clarifier le désaccord concernant les résultats, l'ONCFS réitère sa confiance à son laboratoire partenaire et, fort de ses références publiées, assume ses méthodes de travail et continue son expertise sur la piste des loups, métissés ou non. ●

Pour suivre les dernières nouvelles du loup et les résultats des analyses en continu, l'ONCFS a ouvert en février 2019 un site dédié à l'animal : <https://www.loupfrance.fr/faible-taux-hybridation-retrospective-10-ans/>

3 - Dossier de presse 22 novembre 2017, « Face aux questions sans réponses sur les "loups", des citoyens structurent une démarche collaborative ». https://drive.google.com/file/d/0B_GXgfgBRGqpWUptTWlraUs20TJ0UUhma0FKMXh3NmFfR09v/view

1 - À lire sur le blog de Sesame <http://revue-sesame-inra.fr/hybridation-du-loup-entre-genetique-et-statistique/>

2 - Communiqué de presse de l'ONCFS du 3 juillet 2018, « Hybridation de la population de loups en France : L'ONCFS assume les méthodes avec lesquelles il travaille ». http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/pdf/note_technique_oncfs_hybridation_loup13092017.pdf



Rumeurs d'hybrides ?

par Raphaël Larrère, ancien directeur de recherche à l'Inra, ancien président du conseil scientifique du parc national du Mercantour de 2006 à 2016.

Prédateur opportuniste, doté de remarquables capacités d'adaptation, le loup s'ingénie à déjouer les prévisions que l'on peut faire à son sujet. Le loup est la bête à discorde en raison de son comportement mais, celui-ci étant imprévisible, il est aussi une occasion rêvée de rumeurs. La première a été celle de sa réintroduction et je voudrais montrer que l'hybridation massive de la population des loups en France en est une autre.



Raphaël Larrère

À MOTS COUVERTS
46

LES LOUPS RÉINTRODUITS ?

À peine la présence de loups fut-elle reconnue dans le parc national du Mercantour qu'une rumeur se propagea : une rumeur à laquelle les éleveurs et des élus locaux ont cru (et croient encore) dur comme fer. On eut beau dire que les loups se trouvaient de l'autre côté de la frontière dès la fin des années quatre-vingt... et qu'ils n'allaient pas attendre d'obtenir des visas pour s'introduire en France ; on eut beau expliquer que l'évolution du paysage de l'arrière-pays niçois (avec la déprise agricole et la progression des forêts), les efforts des chasseurs pour maintenir les effectifs des populations d'ongulés et la protection que la zone centrale du parc assurait au gibier offraient aux loups une niche écologique toute prête et qu'ils manqueraient d'autant moins de l'occuper qu'ils se déplacent aisément sur de longues distances ; on eut beau laisser entendre que, sachant parfaitement que la présence des loups serait un sujet de conflit majeur avec les éleveurs, les protecteurs de la faune sauvage et les agents du parc n'allaient pas se précipiter vers les ennuis qui les attendaient en accélérant un retour qu'ils savaient inéluctable... Rien n'y a fait.

Et, si rien n'y a fait, c'est qu'en pays niçois, les bergers, les éleveurs, les élus locaux et leur clientèle électorale avaient envie de croire en une réintroduction. Ils tenaient dans cette croyance une occasion incontestable

d'exprimer leur hostilité au parc. Cette histoire de la réintroduction tient bien de la rumeur. Une rumeur ressemble à une épidémie. Une idée circule (comme un agent pathogène), on ne sait d'où elle vient ; elle trouve chez des individus un « terrain favorable » et s'implante dans leurs représentations mentales. Du coup ils la transmettent à d'autres individus avec lesquels ils sont en contact. Si ceux-ci sont aussi un « terrain favorable », ils la transmettront à leur tour. Si une rumeur se propage dans un groupe social ou professionnel, voire au-delà, c'est qu'elle correspond à un désir (ou à des préjugés) partagé(s) par ce groupe social ou largement diffus dans l'ensemble de la société. Autrement dit, la rumeur, si elle était vraie, flatterait les désirs (ou les préjugés) de ceux qui la propagent. Enfin, si elle a un rapport problématique avec la réalité, la rumeur, pour être crédible, doit nécessairement être quelque peu vraisemblable. Or le parc du Mercantour avait déjà pratiqué – à grand renfort de publicité – des réintroductions d'espèces protégées : le bouquetin, puis le gypaète barbu, alors pourquoi pas le loup, espèce protégée à laquelle sont particulièrement attachés certains défenseurs de la faune sauvage ? Quand on était du comté de Nice, pas franchement bien disposé envers ce qui est parachuté de Paris et en délicatesse avec le parc national, il pouvait être d'autant plus

tendant de croire en une réintroduction que celle-ci ne paraissait pas invraisemblable.

Mais sur ce qui n'était qu'une rumeur s'est greffée une opération de désinformation. Organisée par des acteurs bien identifiés du monde professionnel agricole, qui sont allés jusqu'à écrire des brochures (et à les signer) destinées à « prouver » que le retour des loups ne pouvait pas être naturel, il s'est bien agi de désinformation, car ceux-là mêmes qui ont surfé sur la rumeur de réintroduction disposaient des moyens de connaître les tribulations des loups en Italie avant qu'ils ne passent la frontière. Ce faisant, ils ont grandement contribué à diffuser dans toutes les Alpes la rumeur issue de l'arrière-pays niçois... et au-delà même des milieux agricoles ou para-agricoles. Des élus nationaux s'en sont faits l'écho et, depuis lors, toute la presse (ou presque), lorsqu'il est question des ravages du loup sur les troupeaux et des manifestations d'éleveurs, écrit « *Depuis la réintroduction du loup...* » ou « *Quand le loup a été réintroduit en Mercantour, en 1993...* »¹. Il n'a pas échappé aux agents de cette désinformation que, si les loups qui provoquent des ravages dans les troupeaux sont issus de réintroductions, il est permis de

1 - Même un historien sérieux comme Michel Pastoureau s'y laisse prendre, parlant de réintroduction du loup en France, dans *Le Loup. Une histoire culturelle*, éditions du Seuil, 2018.

les éliminer sans risquer de poursuites judiciaires, bien qu'il s'agisse d'une espèce protégée. On est alors passé de la rumeur et du désir de croire à la production d'une croyance infondée, en fonction d'une stratégie politique.

ET SI LES LOUPS « RÉINTRODUITS » ÉTAIENT, EN OUTRE, DES HYBRIDES ? On peut considérer que l'idée selon laquelle les loups qui font des ravages dans les troupeaux sont en fait des hybrides de chiens et de louves relève aussi d'une rumeur. Ceux qui y croient manifestent ainsi leur défiance à l'égard de l'ONCFS. À partir des prélèvements de l'Office, les analyses d'ADN effectuées par un laboratoire internationalement reconnu ont certes trouvé des hybrides de première génération, mais ils représenteraient moins de 4 % des effectifs (et 7,5 % pour des hybrides plus anciens). Mais, trop impliqué dans l'élaboration des plans loup, l'ONCFS est soupçonné aussi bien de sous-estimer les effectifs globaux de loups que la proportion d'hybrides... et de cacher une vérité qui obligerait l'État à proposer une élimination plus radicale, voire même à accepter que ces grands prédateurs ne soient plus protégés. Or, l'hybridation est vraisemblable. Chiens et loups sont de la même espèce (on devrait d'ailleurs plutôt parler de métissage que d'hybridation) et donc interféconds.

L'ONCFS lui-même a reconnu qu'il y a dans certaines régions italiennes un pourcentage bien plus important d'hybrides (plus de 10 %). Or, les loups qui, aux yeux de certains, « envahissent la France » viennent d'Italie et peuvent donc être hybrides. Enfin cette hybridation expliquerait le « côté sans gêne » de ces loups qui attaquent les troupeaux : issus de chiens ils n'auraient pas trop peur des humains. Mais, si l'on peut parler d'une rumeur d'hybrides, il s'agit moins d'une authentique rumeur que d'un hybride de rumeur et de la production stratégique d'une croyance. Très tôt, l'hypothèse des hybrides est formulée par des responsables d'organisations professionnelles agricoles, reprise par José Bové, généralement mieux inspiré, et un collectif d'éleveurs et d'élus s'organise pour récolter des échantillons de fragments de loups et les faire analyser par un laboratoire germanique. Il s'agit de jeter le doute sur les analyses de l'ONCFS et de lutter ainsi contre la science instituée avec les armes de la science. C'est une stratégie de production d'ignorance inaugurée par les industriels du tabac et qui, depuis lors, a été largement employée par les climatoseptiques et les producteurs de pesticides².

Par chance pour le collectif, les analyses d'ADN du laboratoire allemand découvrent l'hybridation récente ou ancienne de la totalité des échantillons qui ont pu être analysés – c'est-à-dire d'une minorité d'entre ceux qui ont lui été envoyés, la plupart ayant été inexploitable. Voilà de quoi remettre en cause une « vérité officielle » et mettre en évidence ce que cachent l'Office et l'État!

Dans un document intitulé « Face aux questions sans réponse sur les "loups", des citoyens structurent une démarche collaborative », la chambre d'agriculture de l'Isère conclut la présentation des résultats de la « contre-expertise » de Forgen

en allant au-delà même de la revendication d'éliminer plus de « loups » que ne le prévoit le plan loup. Il faudrait traiter ces hybrides que sont les prétendus loups comme des espèces invasives : « *Les individus hybrides causent des dommages identiques à ceux des espèces exotiques envahissantes que les conventions internationales cherchent à éliminer ou à contrôler.* » Pourquoi maintenir alors un statut de protection ? C'est sans doute aller un peu vite en besogne car qui peut croire raisonnablement que « tous » les loups sont des hybrides, en dehors de ceux qui ont envie d'y croire ?

En dépit du fait que le laboratoire qui voit des hybrides partout ait refusé d'engager un examen comparatif des méthodes d'analyse qu'il a utilisées avec celles d'Antagene, il y a toutes raisons de supposer que la croyance dans les loups hybrides va perdurer. C'est qu'il y aura nécessairement des gens qui auront toujours envie qu'elle soit vraie. Le désir de croire est le même que celui qui a propagé la rumeur de la réintroduction des loups : l'élimination du prédateur et/ou la fin de ce scandale qu'une sale bête qui nuit aux éleveurs soit protégée par la loi.

On peut enfin se demander quelle raison il y a à se donner tant de mal pour tenter de prouver que nos loups sont des hybrides ? Après tout, qu'ils soient ou non hybridés on ne s'en débarrassera pas. Il faudra bien que l'on invente les moyens, comme je le disais dans mon article précédent³, de faire avec leur présence et leur diffusion. Qu'il s'agisse de loups de pure race ou de métis, les brebis quant à elles ne feront pas la différence. ●

2 - Cf. Mathias Girel, *Science et territoires de l'ignorance*, Versailles, Quæ, 2017.

3 - Puisqu'il le faudra bien, parviendra-t-on à faire avec les loups ? <http://revue-sesame-inra.fr/dossier-loup-puisqu'il-le-faudra-bien-parviendra-t-on-a-faire-avec-les-loups/>